

# DESS Contentieux des personnes publiques

Université Rennes-1

## Responsable et coordonnateur

Y. Coudray, maître de conférences à l'université de Rennes-1, avocat spécialisé en droit public

## Public

Fonction publique d'État  
Fonction publique locale et territoriale  
Fonction publique hospitalière

## Pré-requis

Expérience professionnelle et 2<sup>e</sup> cycle en droit validé  
Étude du dossier et possibilité de validation d'acquis professionnel

## Organisation générale

La durée de l'enseignement est de 300 heures réparties sur deux années à raison de 19 regroupements mensuels.  
Rentrée : 18 octobre 2001

## Évaluation

Contrôle continu des connaissances ;  
épreuves finales : écrites et orales, soutenance d'un travail personnel

## Inscription

Demande de renseignements et dossier de candidature :  
Service formation continue de l'Université de Rennes-1.  
Marie-Pierre Le Nezet  
marie-pierre.lenezet@univ-rennes1.fr  
Date limite dépôt de candidature : 15 juin 2001

## Coordonnées

Service formation continue de l'Université de Rennes-1  
4, rue Kléber  
35000 Rennes  
Téléphone : 02 99 84 39 50  
Télécopie : 02 99 63 30 33  
Minitel : 3615 INFOREN1 (1,01 F la mn)  
Internet : [www.univ-rennes1.fr/fc/](http://www.univ-rennes1.fr/fc/)

## Objectifs

Cette formation diplômante de niveau bac + 5 vise à former des professionnels : agents de l'État des collectivités et établissements publics, avocats, juristes d'entreprise... à la pratique du contentieux des personnes publiques. La multiplication des litiges intéressant les hôpitaux, les collectivités locales, l'apparition de nouvelles formes de responsabilités (responsabilité pénale des élus et agents publics), ainsi que l'explosion de la réglementation (européenne, nationale et locale) rendent aujourd'hui indispensable la formation de praticiens spécialisés pour conseiller les personnes publiques afin de gérer, mais aussi de prévenir le contentieux.

## Programme (300 heures)

Animé par des universitaires, des magistrats, des avocats.

### Procédure administrative contentieuse 120 heures

L'objectif est de maîtriser tout le déroulement de l'instance  
Les fins de non-recevoir (40 h)

Compétence juridictionnelle  
Conditions de recevabilité des recours

L'instruction (40 h)

Procédure de droit commun  
Procédures d'urgence (référé suspension, référé injonction, etc.)

Le jugement et ses suites (40 h)

Le prononcé  
Les voies de recours (appel, cassation, tierce-opposition)  
L'exécution des jugements (art L. 8-2 à L. 8-4)

### Grandes branches du contentieux 120 heures

À partir de dossiers réels, il s'agit de revoir les grandes matières du droit public (exceptionnellement du droit privé comme le droit pénal) afin de régler au mieux le contentieux mais aussi de le prévenir.

Marchés publics et délégations de services publics (15 h)

Règles de concurrence et de publicité, exécution

Urbanisme et environnement (20 h)

Documents et autorisations d'urbanisme, installation classées, lois d'aménagement...

Expropriation et évaluation des biens (15 h)

Responsabilité administrative (15 h)

Dommage de TP, responsabilité pour faute et sans faute, responsabilité hospitalière

Fonction publique (20 h)

Recrutement, discipline, carrière et licenciement

Responsabilité des élus et des agents publics (15 h)

Infractions, procédures, sanctions

Droit constitutionnel et droit européen (20 h)

Incidences sur le contentieux administratif

### Pratique contentieuse 60 heures

Préparation des requêtes et mémoires (25 h)

Expertises et audiences (15 h)

Stratégies contentieuses (20 h)